

AUTO ECOLE ICF
12 rue des feutriers
faubourg de cantimpre
59400 CAMBRAI
Agr : E1305900510
tel : 03 27 83 72 39

E-mail :
secretariat.autoecoleicf2@gmail.com



Les enjeux de la formation à la conduite Catégorie AM

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4 Kw pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues ou une voiture sans permis dès 14 ans.

Le déroulement de la formation

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire. Vous pourrez conduire un scooter ou une voiture sans permis dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de cinq séquences théoriques et pratiques. Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou représentant légal est présent lors de la dernière séquences de la formation.

- Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
 - Signalisation
 - Règles de circulation
 - Vitesse
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - Utilisation de distracteurs
- Séquence 2 : Formation à la conduite HORS circulation
 - Equipements obligatoires
 - leurs rôles
 - Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle)
 - Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
 - Maîtrise technique du véhicule HORS circulation
- Séquence 3 : Code de la route
 - Connaître la signalisation et comprendre son rôle
 - Règles de circulation
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée
 - Franchissement d'intersections et régime de priorité

